

Compte-rendu du Conseil municipal du 3 avril 2018

Présents :

Mesdames : AMEYE, CESARINI, FALEMPIN, MATHEY

Messieurs : BONNET, CHANUDET, MOMPIED, PEYNET, PORTE

Représenté :

Monsieur ONZON donne pouvoir à Monsieur BONNET

Ordre du jour

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 mars 2018**
3. **Vote des taux d'imposition**
4. **Vote des budgets**
5. **Travaux 2018**
6. **Questions diverses**

Le maire demande l'ajout des points suivants :

-vente de la parcelle communale AH 158 et achat de la parcelle AH 159

-désignation des délégués Sioule et Morge

-vente de la parcelle AM 9

-attribution de la qualité de citoyen d'honneur de la commune de Montcel

-subvention associations

L'ajout de ces points est approuvé à l'unanimité.

1. **Désignation du secrétaire de séance : Françoise MATHEY est désignée à l'unanimité**

Mise au vote : approbation à l'unanimité

2. **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 mars 2018**

Mise au vote : approbation à l'unanimité

3. **Vote des taux d'imposition**

Avant de voter les taux d'imposition, le Maire lit la note synthétique relative aux comptes 2017 et budgets 2018.

Ainsi, les propositions de taux suivantes sont faites :

Taxe d'habitation	8,49 %
Taxe foncière bâti	14,70 %
Taxe foncière non bâti	60,49 %

Mise au vote : accord à l'unanimité

4. Vote des budgets

Budget général

Fonctionnement général	Dépenses	243 293,91
	Recettes	243 293,91

Section investissement	Dépenses	68 721, 77
	Recettes	68 721,91

Assainissement

Section fonctionnement	Recettes	64 968,06
	Dépenses	64 968,06

Section investissement	Recettes	40 346,49
	Dépenses	40 346,49

Mise au vote : accord à l'unanimité

5. Travaux 2018

Proposition : réfection de la toiture du logement communal occupé par M. Balacker avec un devis de 4 771,69€.

D'autres travaux seront envisagés en cours d'année en fonction des subventions (F.I.C, D.E.T.R,...) mobilisables et des capacités financières de la Commune.

Mise au vote : accord à l'unanimité

6. Vente de la parcelle communale AH 158 et achat de la parcelle AH 159

Actuellement, la maison de M. Gatignol est principalement bâtie sur la parcelle AH 59 (propriété Gatignol) et, pour une petite partie, sur la parcelle communale AH 158. De plus, l'accès aux parcelles AH 59 et AH 158 se fait en traversant la parcelle AH 159 de la famille Robert. Saisis de ce problème et conscients que la parcelle AH 159 a plutôt vocation à être communale puisqu'elle permet l'accès à deux propriétés bâties de deux propriétaires différents, les 3 propriétaires concernés (Commune, Gatignol, et Robert) ont imaginé le dispositif suivant : la commune achète la parcelle AH 159 à la famille Robert et vend la parcelle AH 158 à la famille Gatignol.

Il est donc proposé les modalités suivantes :

-la commune achète à Ginette Robert et Michel Robert la parcelle AH 159 pour un prix de 1 350€ (75 m² à 18€/m²),

-la commune vend à M. Gatignol la parcelle AH 158 pour un prix de 4 158€ (231m² à 18€/m²),

-ces transferts de propriétés seront établis par actes administratifs (préparés par la Commune) et les formalités (frais auprès du service des hypothèques) seront à la charge des acquéreurs.

Mise au vote : accord à l'unanimité

7. Désignation des délégués Sioule et Morge

La compétence « Eau » a été transférée à la communauté de communes ; chaque commune doit désormais choisir deux titulaires et un suppléant qui seront ensuite nommés officiellement délégués par la communauté de communes. Seuls des élus municipaux peuvent être proposés.

Propositions de titulaires : Jean-François Porte et Grégory Bonnet

Proposition de suppléant : Jean-Paul Mompied

Mise au vote : accord à l'unanimité

8. Vente de la parcelle AM 9

Une délibération avait été prise en 2017 pour la vente de la parcelle AM 9 de 20 m² à M. Ragonnaud. Pour des raisons de formalisme, il est nécessaire de reprendre cette délibération en précisant que la parcelle est vendue au prix de 1€, à charge pour le nouveau propriétaire d'entretenir ladite parcelle. Cette délibération annule et remplace la délibération 2017/44.

Mise au vote : accord à l'unanimité

9. Attribution de la qualité de citoyen d'honneur de la commune de Montcel

Le Maire exprime que durant son voyage en Palestine, il a pu constater la politique d'occupation et de colonisation que le gouvernement israélien poursuit sans relâche, en violation du droit international et des multiples résolutions de l'ONU qui la condamnent.

Des atteintes aux droits de l'homme sont régulièrement commises par les autorités israéliennes. L'emprisonnement de masse en fait partie, sa mise en œuvre frappe de façon arbitraire celles et ceux qui prennent position pour les droits des Palestiniens.

Le 23 août dernier, Salah Hamouri, jeune avocat franco-palestinien, a été arrêté arbitrairement. Il a d'abord fait l'objet d'une décision de détention administrative de 6 mois, détention administrative indéfiniment renouvelable, sans avoir le droit de connaître les motifs de son arrestation. Libérable fin février, sa détention a été reconduite sans qu'il ne puisse jamais avoir droit à un procès équitable.

Le Maire propose au Conseil Municipal de Montcel que :

-un courrier soit adressé au gouvernement français pour qu'il exige des autorités israéliennes que les droits de Salah Hamouri, citoyen français, soient respectés et que sa libération intervienne dans les meilleurs délais.

-face à cette odieuse injustice (une arrestation pour ses opinions politiques et un non-respect des droits les plus élémentaires, et afin de soutenir Salah Hamouri, ainsi que son épouse et leurs fils à qui

le gouvernement Israélien interdit l'entrée en Israël pour lui rendre visite, le Conseil Municipal de Montcel attribue à Salah Hamouri le titre de citoyen d'honneur de la Commune de Montcel.

Mise au vote : accord à l'unanimité

10. Subventions associations

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Société Lyrique : 250€
- Foyer rural : 850€

Mise au vote : accord à l'unanimité

11. Questions diverses/Informations

- Débroussaillage : on dispose du même nombre de mètres linéaires qu'en 2017
- Le rythme scolaire du groupement scolaire Jozerand/Montcel restera à 4,5 jours pour l'année scolaire 2018-2019.
- La parole est donnée au public.

L'ordre du jour étant épuisé ; le Maire lève la séance.